

COMITÉ DE PARENTS*Procès-verbal de la séance tenue le 13 février 2006*

Procès-verbal de la séance du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le 13 février 2006 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore Laurentienne.

Représentant(e)s et substituts		Paul-Chagnon	Sophie Laroche
Adrien-Gamache		Paul-de-Maricourt	Francine Carrière
André-Laurendeau	Sylvain Daigle	Pierre-Brosseau	Louise Gervais
Antoine-Brossard	Marie-Èlène L'Espérance (S)	Pierre-D'Iberville	
Armand -Racicot	Jean-Yves Blain (S)	Pierre-Laporte	Chantal McDonald (S)
Bel-Essor		Plein-Soleil	Bruno Hivert
Bourgeois-Champagnat	Pascal-Dominic Delambre	Préville	Francine Rheault (S)
Carillon	Gaétan Gauthier	Rabeau	
Charles-Bruneau		Saint-Jean-Baptiste	Michel Parent
Charles-Le Moyné	Jean LeBrun	Saint-Joseph	Nelson Langlais
Christ-Roi		Saint-Jude	
Curé-Lequin		Saint-Laurent	Stéphane Achim
D'Iberville		Saint-Romain	Frédéric Jetzer
De La Mosaïque	Martin Lafond	Sainte-Claire (Brossard)	Brigitte Blanchette
De Maricourt	Robert Deragon	Sainte-Claire (Longueuil)	
De Normandie	Martin Dion	Samuel-de Champlain (Brossard)	Thanh Trinh-Quang (M.)
Des Milles Fleurs	Claude Germain (M)	Samuel-de Champlain (Longueuil)	Michel Parent
Des Quatre-Saisons		Secondaire Participative L'Agora	Marc Mazerolle
Des-Quatre-Vents		Tourterelle	Valérie Brazier
Des Saints-Anges	Marie-Hélène Bacon	Comité EHDA	
Du Jardin-Bienville			
Du Tournesol		Substituts	
Félix-Leclerc	Diane Langlois	Georges-É-Cartier	Sonia Thompson
Gaétan-Boucher		Jacques -Rousseau	Benoit Langelier
Gentilly	Yves Gaumont		
Georges-Étienne Cartier	Manon D'Astous		
Georges-P.-Vanier	Stéphane Roy		
Gérard-Fillion	Chantale Lévesque (S)		
Guillaume-Vignal	Steve Bernier	Personnes ressources	
Hélène-de-Champlain		Marcel Teasdale	
Hubert-Perron	Josée Labelle	Chantal Laforest	
Internationale de GFP	Nathalie Normandeau	François Houde	
Internationale St-Edmond	Normand G. Gravel	M. Sylvestre	
Jacques-Ouellette			
Jacques-Rousseau	Linda Bossé	Participants	
Jean-de-Lalande		Steve Bernier, Président comité EHDA	
Joseph-de-Sérigny			
Lajeunesse			
Laurent-Benoît	Tony Trudel		
Le Déclit			
Les Petits-Castors	Pascale Choquette		
Lionel-Groulx	Lumbala Lievin (M)		
Marie-Victorin (Brossard)	Marie-Èlène L'Espérance		
Marie-Victorin (Longueuil)			
Maurice-L.-Duplessis			
Mgr-A.-M.-Parent	Hélène St-Jean (S)		
Monseigneur-Forget			
Notre-Dame		Sylvie Picard, secrétaire administrative	

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Linda Bossé préside la rencontre. Le quorum étant constaté, elle souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 25.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour du 13 février 2006 est proposé par madame Josée Labelle

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour adopté est le suivant :

CP-641-02-13
Adoption de
l'ordre du jour

- | | | |
|---------|----|--|
| 19 h 20 | 1. | Ouverture de l'assemblée. |
| 19 h 30 | 2. | Adoption de l'ordre du jour |
| 19 h 35 | 3. | Parole au public |
| 19 h 45 | 4. | Mot de la présidente |
| | - | Rencontre avec la direction de la C.S.M.V. |
| 19 h 50 | 5. | Parole à la direction générale |

AFFAIRE EN COURS

- | | | |
|---------|-----|---|
| 20 h 00 | 6. | Nouveau régime pédagogique : ajout de 1 h 30 / sem. au primaire vs transport scolaire |
| | 6.1 | Questions d'éclaircissement |
| | 6.2 | Consultation auprès des Conseils d'établissement |
| | 6.3 | Amendements s'il y a lieu (<i>retour en mars</i>) |
| 20 h 10 | 7. | Politique sur les frais chargés aux parents |
| | 7.1 | Questions d'éclaircissement |
| | 7.2 | Amendements s'il y a lieu (<i>retour en mars</i>) |
| 20 h 20 | 8. | Estimation de la part des services de garde aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles |
| | 8.1 | Questions d'éclaircissement |
| | 8.2 | Amendements s'il y a lieu (<i>retour en mars</i>) |
| 20 h 30 | 9. | Consultations en lien avec le projet de « Plan de réorganisation scolaire 2006-2011 » présenté par la Commission scolaire Marie-Victorin: |
| | 9.1 | Projet de plan d'organisation scolaire 2006-2011 (<i>proposition de l'exécutif</i>) |
| | 9.2 | Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et listes des écoles et actes d'établissements (<i>proposition de l'exécutif</i>) |
| | 9.3 | Capacité d'accueil (<i>proposition de l'exécutif</i>) |
| | 9.4 | Répartition des services éducatifs dans les écoles 2006-2007 et la localisation des classes spécialisées au primaire (<i>proposition de l'exécutif</i>) |

AFFAIRES NOUVELLES

- | | | |
|---------|------|--|
| 20 h 45 | 10. | Calendrier scolaire 2005-2006 (<i>information</i>) |
| 21 h 55 | 11. | Calendrier scolaire 2006-2007 (<i>retour en avril</i>) |
| | 11.1 | Présentation |
| | 11.2 | Questions d'éclaircissement |

PAUSE (15 MIN)**AFFAIRES INTERNES**

- | | | |
|---------|-----|---|
| 21 h 10 | 12. | Adoption des procès-verbaux CP du 16 janvier 2006 |
| 21 h 20 | 13. | Élection au poste de secrétaire exécutive |
| 21 h 30 | 14. | Fonctionnement du Comité de parents |
| 21 h 45 | 15. | Parole aux parents commissaires |
| 22 h 55 | 16. | Parole aux représentants de l'ACPM |
| 22 h 05 | 17. | Parole au représentant EHDAA |
| 22 h 15 | 18. | Service de Garde |
| 22 h 25 | 19. | Varia : Comité transport du 9 février |
| 22 h 35 | 20. | Correspondance |
| 22 h 45 | 21. | Parole au public |
| 22 h 55 | 22. | Levée de l'assemblée |

Optionnel: questions et réponses pour les couche-tard

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention

4. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Linda Bossé mentionne que lors de la rencontre du 30 janvier 2006 avec la Direction générale, il a été question de la tarification des services de garde, du calendrier 2005-2006 et des scénarios A et B en consultation. Un rapport signé conjointement par les deux parties a d'ailleurs été remis.

Elle souligne que la disposition de la salle a été modifiée et qu'un micro a été ajouté, tous les représentants qui désirent prendre la parole devront obligatoirement l'utiliser.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Marcel Teasdale fait part des sujets suivants :

- La disposition de la salle est en prévision d'une rencontre CCG demain à 8 h 30;
- Nominations au niveau des directions d'établissement;
- Mercredi de cette semaine aura lieu un 5 à 7 pour souligner les 25 ans de service de 48 employés;
- Un sondage sera distribué aux commissaires et exécutif du CP afin de recueillir les commentaires et suggestions en prévision de la Fête des bénévoles;
- M. François Houde organisera sous peu une formation pour les CE et directions sur l'application de la politique « Frais chargés aux parents »
- Formation d'un comité régional « Club des petits déjeuners », responsable CSMV : madame Ginette Vincent
- Préparation de l'année 2006-2007 et bilan des plans de réussite 2005-2006 (année cahoteuse)

AFFAIRES EN COURS

Avec l'accord de tous les représentants, madame Linda Bossé demande à monsieur François Houde de passer immédiatement au point 7 : Politique sur les frais chargés aux parents .

Politique sur les frais chargés aux parents

Monsieur François Houde répond aux différentes questions des représentants. Quelques amendements sont mentionnés. Madame Linda Bossé demande que chaque représentant lui fasse parvenir les amendements suggérés pour la prochaine réunion de l'exécutif.

6. Nouveau régime pédagogique : ajout de 1h30/sem au primaire vs transport scolaire

Madame Chantal Laforêt mentionne que lors de la rencontre du comité transport, le 9 février dernier, il a été clairement établi que le scénario C ne peut être retenu puisque la CS des Patriotes refuse de modifier ses horaires. Elle répond aux questions des représentants.

7. Politique sur les frais chargés aux parents

Point déjà discuté.

Avec l'accord de tous, madame Linda Bossé demande de procéder immédiatement aux points 10 – 11 et 9

10. Calendrier scolaire 2005-2006 (Information)

Madame Chantal Laforêt mentionne que la CSMV souhaite reprendre les 4 jours pris en moyen de pression au moyen des 2 jours d'intempéries et 2 journées pédagogiques, (une journées intempérie a été utilisée) mais le Syndicat déclare que ce sont des journées conventionnées.

Madame Linda Bossé présente la réponse remise par l'exécutif du comité de parents adoptée lors de la rencontre au 2 février 2006

Sujet : Journées d'enseignement perdues.

ATTENDU QUE la Commission Scolaire Marie-Victorin est une personne morale de droit public;

ATTENDU QUE la Commission Scolaire Marie-Victorin est l'autorité publique qui est responsable d'offrir à toute personne concernée par la LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE les services à l'éducation prévus par cette loi;

CP-642-02-13

ATTENDU QUE la Commission Scolaire Marie-Victorin a été concernée par les journées de grève de ses employés avant l'imposition du projet de loi No142, *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public* par le gouvernement du Québec

ATTENDU QUE ces journées de grève ont fait perdre aux élèves 4,5 jours d'enseignement;

ATTENDU QUE les parents des enfants qui reçoivent les services éducatifs de la Commission Scolaire Marie-Victorin sont conscients de la situation dans laquelle la commission scolaire a été impliquée et des difficultés occasionnées par celle-ci, dans son obligation d'assurer les services à l'éducation;

ATTENDU QUE l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « la commission s'assure de l'application du régime pédagogique »;

ATTENDU QUE le régime pédagogique fixe le nombre de jours d'enseignement à 180;

ATTENDU QUE les enfants n'ont pas à être pénalisés dans leurs droits, à cause des moyens de pression que prend le personnel de la commission scolaire, à recevoir tous les jours d'enseignement que cette loi assure à ceux-ci;

Il est proposé par Michel Parent et **adopté unanimement**

Que la Commission Scolaire Marie-Victorin et tous les syndicats concernés respectent la Loi sur l'instruction publique et utilisent tous les moyens dont ils disposent pour offrir aux élèves la totalité des jours d'enseignement assurés au régime pédagogique

Plusieurs interventions sont faites au sujet de la convention collectives vs la Loi sur l'instruction publique. Monsieur Marcel Teasdale rappelle que la jurisprudence a donné raison aux Syndicats dans des causes semblables et le fait que personne ne peut renier le droit de grève des employés.

11 . Calendrier scolaire 2006-2007 (Consultation)

Madame Chantal Laforêt présente le calendrier 2006-2007 et l'encadrement inclus dans la convention collective : 20 journées pédagogiques dont 4 journées en début et 4 en fin d'année; 2 journées intempéries. Cela inclus 2 journées pédagogiques sont le CE peut en déterminer les dates.

La CSMV souhaite donc instaurer une journée pédagogique par mois au lieu des blocs de 3 jours.

Plusieurs parents réagissent au fait que plusieurs congés auront lieu un mercredi.

Madame Linda Bossé demande de passer maintenant au point 9 : Plan de réorganisation scolaire

9.1 Projet de plan d'organisation scolaire 2006-2011 (mémoire du comité de parents)

CONSIDÉRANT les mémoires déposés à la Commission scolaire et entendus lors des audiences publiques, tenues les 18, 19, 25 et 26 janvier : mémoires relatifs au *Plan de réorganisation scolaire 2006-2011* proposé par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le mémoire déposé et présenté par le Comité de parents, le 26 janvier dernier : mémoire adopté à l'unanimité par l'ensemble des représentants du Comité de parents;

CONSIDÉRANT les conclusions presque unanimes des 25 mémoires présentés lors des audiences publiques à l'effet que les parents, toutes et tous bénévoles, ont manqué de temps pour travailler à l'élaboration et à l'étude de solutions novatrices;

CP-643-02-13

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire n'a pas suivi sa propre politique de fermeture d'école, politique adoptée le 26 février 2002 par le Conseil des commissaires sous le numéro 81 – CC – 2001-2002. À l'article 6.3 de la *POLITIQUE DE MAINTIEN OU DE FERMETURE D'UNE ÉCOLE*, il y est stipulé « le Comité de parents et le Conseil d'établissement de l'école concernée par une fermeture peuvent soumettre au Conseil des commissaires leurs recommandations au plus tard à la quatrième semaine du mois de janvier précédant le début de l'année scolaire où serait effective la fermeture de l'école » (annexe 1). Ce qui n'a pas été respecté puisque les Conseils d'établissement et le Comité de parents devaient remettre leur mémoire au plus tard le 20 décembre 2005;

CONSIDÉRANT que, malgré les courts délais dont disposaient les Conseils d'établissement et le Comité de parents, plusieurs mémoires présentaient des solutions novatrices et porteuses d'avenir et que la Commission scolaire aurait intérêt à analyser plus en profondeur certaines de ces propositions, puisque le temps ne nous a pas permis d'analyser chacune des solutions proposées durant la période de consultation;

Il est **PROPOSÉ** par : madame Marie-Elène L'Espérance et **adopté à l'unanimité**

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires de reporter minimalement d'une année l'adoption du projet de *Plan de réorganisation scolaire 2006-2011*, tel que présenté par la Commission scolaire : c'est-à-dire le temps nécessaire à l'analyse de l'ensemble des solutions proposées par les Conseils d'établissement, les parents et le Comité de parents, afin d'en arriver à la meilleure solution possible pour le bien-être de nos enfants et de l'ensemble de la communauté;

QUE, durant cette période, le Conseil des commissaires et la Commission scolaire évaluent la possibilité de s'associer à d'autres partenaires afin de trouver des solutions alternatives et novatrices à la fermeture des écoles et au déplacement de centaines d'élèves : ex. de partenaires – éducation, santé, communauté, loisir, municipal, culture, jeunesse, etc.;

QUE, durant cette période, les Conseils d'établissement et le Comité de parents soient directement associés aux démarches de collaborations effectuées par la Commission scolaire avec d'autres partenaires invités à participer à l'élaboration de solutions alternatives et novatrices.

9.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et listes des écoles et actes d'établissement – Capacité d'accueil – Répartition des services éducatifs

CONSIDÉRANT la résolution no. CP-643-02-13, adoptée à l'unanimité par les représentants du Comité de parents lors de sa séance régulière du 13 février 2006 : résolution relative au *Plan de réorganisation scolaire 2006-2011* proposée par la Commission scolaire Marie-Victorin;

Il est **PROPOSÉ** par : monsieur Patrick Delambre

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires de reporter minimalement d'une année l'adoption des modifications proposées au *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et listes des écoles et d'établissement*;

CP-644-02-13

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires de reporter minimalement d'une année l'adoption des modifications proposées à la *Capacité d'accueil* des établissements;

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires de reporter minimalement d'une année l'adoption des modifications proposées à la *Répartition des services éducatifs dans les écoles 2006-2007 et la localisation des classes spécialisées au primaire*;

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires d'adopter le STATUT QUO aux années antérieures relativement aux trois sujets en titre : le temps d'analyser et d'étudier en profondeur l'ensemble des solutions proposées à l'intérieur des mémoires présentés dans le cadre des consultations portant sur le projet de *Plan de réorganisation scolaire 2011 présenté par la Commission scolaire*.

Adopté unanimement

8. Estimation de part des services de garde aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles

Monsieur Sylvestre répond aux questions

AFFAIRES NOUVELLES

9. Calendrier 2005-2006 (information)

Point déjà discuté

10. Calendrier scolaire 2006-2007 (retour en avril)

Point déjà discuté

AFFAIRES INTERNES

11. Adoption du procès-verbal CP du 16 janvier 2006

CP-645-02-13

L'adoption du procès-verbal du CP du 16 janvier 2006 est proposé par madame Josée Labelle

Adopté unanimement

12. Elections au poste de secrétaire exécutive, de trésorier et d'un représentant à l'ACPM

Madame Linda Bossé mentionne avoir reçu les démissions de madame Johanne Côté – secrétaire exécutive et de monsieur Mario Boudreault au poste de trésorier et représentant de l'ACPM

Secrétaire exécutive

Monsieur Michel Parent propose madame Marie-Elène L'Espérance qui accepte.

CP-646-02-13

Comme il n'y a pas d'autre mise en candidature, madame Linda Bossé déclare donc madame Marie-Elène L'Espérance élue par acclamation au poste de secrétaire administrative.

Trésorier

CP-647-02-13 Monsieur Steve Bernier propose monsieur Tony Trudel qui accepte.
Comme il n'y a pas d'autre mise en candidature, madame Linda Bossé déclare donc monsieur Tony Trudel élu par acclamation au poste de trésorier.

Représentant ACPM (secondaire)

CP-648-02-13 Madame Sonia Thomson propose madame Manon D'Astous qui accepte.
Comme il n'y a pas d'autre mise en candidature, madame Linda Bossé déclare donc madame Manon D'Astous élue par acclamation au poste de représentante à l'ACPM pour l'ordre d'enseignement secondaire.

13. Poste à la présidence (partie de réunion présidée par le vice-président)

Après avoir demandé à madame Linda Bossé de se retirer de la salle, monsieur Tony Trudel fait lecture de la proposition présentée par l'exécutif afin d'allouer une allocation compensatoire pour la présidence du comité de parents.

Considérant le nombre d'heures très élevé qu'exige la présidence pour la préparation, l'animation des réunions mensuelles du comité parents et de l'exécutif de celui-ci;

CP-649-02-13 **Considérant** le nombre d'heures élevé qu'exige la présidence pour la participation à diverses réunions que ce soit avec la direction générale, le Conseil des commissaires, différents comités de la Commission Scolaire Marie-Victorin et divers organismes en lien avec l'éducation des enfants;

Considérant le nombre d'heures élevé pour les réunions spéciales avec divers partenaires externes;

Considérant le nombre d'heures élevé qu'exige la présidence pour travailler à l'élaboration, la gestion, le développement, la diffusion, les réunions, les déplacements pour assurer l'avancement et le suivi de divers dossiers;

Considérant le nombre d'heures élevé afin de répondre aux demandes des parents et intervenants par téléphone et par courriel, tant le jour que le soir;

Considérant la très grande disponibilité qu'exige la présidence;

Considérant que l'implication exigée par la présidence du comité de parents;

Considérant que la tâche va bien au delà du bénévolat;

Considérant que le Conseil des Commissaires a adopté le 1^{er} Juillet 2005 une rémunération au montant de \$ 8,023.50 pour les commissaires pour 2005-2006;

Considérant que cette rémunération est aussi allouée aux parents commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tony Trudel **et adopté à l'unanimité**

QUE le comité de parents instaure rétroactivement une allocation minimalement équivalente à la rémunération des commissaires;

QUE cette allocation soit rétroactive au mois d'octobre 2005 pour la présidence du Comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'année 2005-2006;

QUE le comité de parents entreprenne les démarches nécessaires pour que la CSMV prenne les dispositions nécessaires pour prendre en compte cette allocation.

14. Fonctionnement du comité de parents

Madame Linda Bossé rappelle à tous que le prochain rendez-vous est le 21 février pour l'adoption du plan d'organisation proposée par la CSMV à l'école André-Laurendeau. Les membres semblent satisfaits de l'utilisation du micro.

15. Parole aux parents commissaires

Messieurs Michel Parent et Normand Gravel soulignent quelques points du rapport écrit remis en début de rencontre.

16. Parole aux représentants de l'ACPM

Monsieur Michel Parent souligne que la prochaine rencontre aura lieu ce vendredi. Les fiches d'inscription pour le Congrès FCPO qui aura lieu au mois de mai ont été distribuées.

17. Parole au représentant EHDAA

Monsieur Steve Bernier souligne l'ajout d'un nouveau membre : madame Chantal Boisselle

CP-650-02-13 Monsieur Yves Gaumont propose d'accepter la nomination de madame Chantal Boisselle comme membre du comité EHDAA

Accepté à l'unanimité

CP-651-02-13 Monsieur Sylvain Daigle propose que le comité de parents défraie le coût d'une inscription au Congrès de l'AQETA pour un membre du comité EHDAA de la CSMV.

Accepté à l'unanimité

18. Service de garde

Madame Linda Bossé mentionne que les avocats examinent à leur tour l'interprétation émise par monsieur François Houde sur l'avis juridique obtenu par le comité de parents. Monsieur Sylvestre, pour sa part, a remis une synthèse des frais facturés par différentes CS. Madame Linda Bossé souligne que plusieurs commissions scolaires attendent la position de la CSMV avant de revoir leur facturation.

En ce qui a trait au budget révisé, le conseil des commissaires procédera possiblement à leur adoption le 28 mars prochain, il n'y a donc pas d'urgence pour les CE de passer à l'adoption avec réserve du budget révisé présenté.

19. Varia : comité Transport du 9 février 2006 (résolution de l'exécutif)

Madame Linda Bossé souligne que le MELS permet à la CSMV de facturer les écoles privées pour le nombre réel d'élèves transportés plutôt que d'imposer un maximum, donc il y a un gain de 456 élèves à 482\$ chacun pour la CSMV.

ATTENDU QUE la Commission scolaire peut maintenant facturer un supplément aux écoles privées pour le nombre d'élèves excédant le nombre d'élèves prévus dans les ententes 1998-1999 et pour lesquels la Commission scolaire Marie-Victorin ne reçoit aucune subvention de la part du MELS;

CP-652-02-13 **ATTENDU QUE** le montant supplémentaire facturé aux écoles privées est de 326,60 \$ / élève, pour un total de 482,00 \$ / élève, en incluant le montant de base de 155,40 \$ facturé pour les élèves inclus dans les ententes 1998-1999;

ATTENDU QUE, selon les chiffres de la Commission scolaire, le nombre d'élèves supplémentaires au nombre prévu, dans les ententes 1998-1999, est de 456;

ATTENDU QUE le montant global supplémentaire qui sera facturé aux écoles privées, dès cette année, est donc de l'ordre de 219 792,00 \$ (456 élèves X 482,00 \$);

CONSIDÉRANT le fait que le Comité de parents avait déjà proposé, à la Commission scolaire, d'augmenter la tarification du transport scolaire pour les écoles privées, comme solution à la tarification du transport du midi et de la surveillance des dîneurs : *résolution no. CP-407-03-17, adoptée à l'unanimité par les membres du Comité de parents, lors de sa séance du 3 mars 2003 et la résolution no. CP-409-21-04, également adoptée à l'unanimité par les membres du Comité de parents, le 21 avril 2003* ;

CONSIDÉRANT le projet de politique des *Frais facturés aux parents* actuellement en consultation à travers tout le réseau de la Commission scolaire Marie-Victorin;

Il est **PROPOSÉ** par madame Marie-Èlène L'Espérance

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires d'évaluer la possibilité d'affecter, dès cette année, les sommes supplémentaires recueillies auprès des écoles privées, au budget du transport du midi et de la surveillance des dîneurs dans le but de diminuer, voire d'éliminer, les frais facturés aux parents pour ces deux services.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Normand Gravel souligne qu'il est de ceux qui déplorent l'absence d'un scénario C; dans ce dossier, il s'avère que la CSMV n'a pas travaillé dans notre intérêt mais dans l'intérêt du privé.

➤ Il est convenu de donner un mandat à l'exécutif pour présenter une résolution le mois prochain.

20. Correspondance

Deux articles de journaux ont été distribués sur la hausse de salaire accordée aux cadres des commissions scolaires .

21. Parole au public

Madame Brigitte Blanchette souligne quelques points de la politique sur les frais chargés aux parents.

Monsieur Sylvain Daigle mentionne que monsieur Camil Bouchard est présent ce soir à l'école André-Laurendeau afin de recueillir le pouls sur le renouveau pédagogique.

22. Levée de l'assemblée

Monsieur Sylvain Daigle propose la levée de l'assemblée à 22 h55.

Adopté à l'unanimité

CP-653-02-13
Levée de
l'assemblée

Madame Linda Bossé
Présidente

Sylvie Picard
Secrétaire administrative